

# Informations Pratiques 2019-2020

**Entrainements :** les **jeudis** sur le terrain synthétique des longrais **20h15-22h15.** A ce jour, il n'y a un entrainement unique, mixte pour les U17 (né en 2005 ou avant) et les adultes.

#### **Contacts:**

- Martin Mouterde (président) 06 46 19 03 77 <u>club@ultimate-thorigne-fouillard.fr</u>
- https://www.facebook.com/UltimateThorigne

Status de l'association : <a href="http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/status.pdf">http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/status.pdf</a>

**Modalités d'inscription :** 3 entrainements d'essais sont proposés, ensuite une inscription complète est nécessaire. Voici les 6 pré-requis :

# O - formulaire d'inscription

adhérent majeur : <a href="https://goo.gl/forms/V77PayoLvA8pojEr2">https://goo.gl/forms/V77PayoLvA8pojEr2</a> adhérent mineur : <a href="https://goo.gl/forms/ozshI4SnxDzDdviF3">https://goo.gl/forms/ozshI4SnxDzDdviF3</a>

O - autorisation parentale (pour les mineurs seulement)

http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/autorisation-jeunes.pdf

- O photo d'identité (en numérique)
- O certificat médical ou questionnaire de renouvellement

## http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/certificat.pdf

Le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de répondre négativement au questionnaire de santé chaque année. Le certificat médical doit couvrir toute la saison sportive jusqu'au 31 août pour être accepté. Leur certificat médical doit être daté **au plus tôt du 1er septembre 2018** pour lui assurer une validité sur l'ensemble de la saison la 3ême année. L'utilisation du modèle de certificat fédéral est **obligatoire** 

O - règlement de 95€ si possible par virement (sinon par chèque à l'ordre de *Ultimate Thorigné Fouillard*).

Ce règlement inclut la licence et l'assurance, des frais complémentaires seront à prévoir lors de la participation aux championnats et/ou tournois (déplacement, tenues, hébergement, restauration...)

Identifiant bancaire IBAN: FR76 1558 9351 0106 7803 2714 031 BIC: CMBRFR2BARK

## O – Notice d'Assurance signée

https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2019/09/Garanties-FFFD\_MAIF-2019-2020.pdf https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2019/09/Notice-individuelle-FFFD\_MAIF-2019-2020.pdf

Chaque licence comprend 3,5€ de responsabilité civile systématique et obligatoire. Elle comporte également 1€ d'assurance « Dommages corporels » obligatoire mais non systématique. Cette dernière est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation vous devez fournir impérativement une attestation à la garantie « Dommages corporels ». (voir Notice Individuelle)